

Conseil communal du 03 juin 2026

Présents: le bourgmestre Félix Eischen (CSV) ; les échevins Marc Bissen (LSAP) et Max Molitor (LSAP), les conseillers communaux Larry Bonifas (déi gréng), Maryse Frantzen (DP), Cheryl Geschwind (CSV), Natacha Koch (CSV), Guy Kohlen (CSV), Patrick Krecké (DP), Claudine Meyer-Deitz (LSAP), Nathalie Noesen-Heintz (LSAP), Kevin Urbing (CSV)

Excusé: Guy Breden (CSV), conseiller

Début de la séance: 08h30 heures

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés unanimement, sauf les points 2.3., 2.9., 2.10., 2.16.

SÉANCE PUBLIQUE

COMMUNICATIONS

Monsieur Félix Eischen, bourgmestre (CSV), souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal réunis pour la séance du 3 juin 2026. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Monsieur Guy Breden est excusé pour la séance d'aujourd'hui.

Monsieur Kevin Urbing (CSV) informe le conseil de la réunion du comité du SIDERO (Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'Ouest), qui s'est tenue le 2 juin 2026.

Plusieurs chantiers du SIDERO sont actuellement en cours sur le territoire de la commune de Kehlen. Concernant le chantier de la station d'épuration située rue du Kiem à Kehlen, les travaux progressent très bien. La nouvelle installation est désormais en service et l'ensemble du système fonctionne comme prévu. L'achèvement du chantier est prévu pour la fin de l'année.

Le chantier situé entre Nospelt et la zone industrielle de Kehlen, où une nouvelle conduite est posée parallèlement à la conduite existante, avance également de manière satisfaisante. Une réunion avec les agriculteurs concernés est prévue le lendemain matin, la conduite ayant dû être installée à une hauteur légèrement supérieure à celle initialement prévue. Il convient désormais de déterminer la hauteur de recouvrement de terre au-dessus de la conduite. Cette situation ne fait pas l'objet d'un accord unanime parmi les agriculteurs concernés.

Lors de cette réunion, les modalités de poursuite du dossier seront examinées. Il n'est toutefois pas question de retirer à nouveau les conduites déjà installées. Initialement, il était prévu qu'environ 50 centimètres de terre recouvrent la conduite; actuellement, il est plutôt question de 20 centimètres. Il faudra attendre la réaction des agriculteurs. Cet écart s'explique notamment par le fait qu'une quantité de terre plus importante que prévue a été déposée au

niveau du bassin souterrain. Sur l'ensemble du tracé, des différences de niveau de 20 à 30 centimètres peuvent ainsi rapidement apparaître. Les agriculteurs ont eux-mêmes constaté cette situation.

Par ailleurs, deux décisions concernant directement la commune de Kehlen ont été approuvées. Tout d'abord, le SIDERO participera au financement de la première phase du bassin de rétention situé dans la zone industrielle à hauteur de 250 000 euros.

Ensuite, le bassin de rétention prévu dans le cadre du PAP Acker a été approuvé pour un budget total de 4,5 millions d'euros.

Monsieur Félix Eischen, bourgmestre (CSV), informe ensuite le conseil d'un entretien qui a eu lieu avec les responsables du FC Kehlen. La fermeture de la buvette du stade lors du match de barrage a été jugée regrettable, alors que plus de 2 000 personnes étaient présentes sur le terrain de football. Cette insatisfaction a été clairement communiquée au président du club par écrit. La commune estime regrettable qu'une infrastructure réalisée à grands frais reste fermée lors d'un événement attirant un public aussi nombreux. Par ailleurs, il est relativement rare qu'un aussi grand nombre de personnes se trouvent simultanément sur le terrain. Il est également relevé que la buvette demeure fermée à d'autres occasions, ce que la commune ne peut accepter.

Il est toutefois souligné que près de 70 bénévoles se sont mobilisés à l'occasion de cette rencontre, ce qui témoigne de l'engagement remarquable du FC Kehlen et mérite d'être salué.

La situation soulève également une question de sécurité: lorsque les tribunes sont pleines et que seule une petite buvette située au rez-de-chaussée est ouverte, une forte affluence se concentre dans les escaliers.

Une entrevue avec les responsables du FC Kehlen est prochainement prévue afin de discuter des aménagements projetés ainsi que de la création d'un terrain supplémentaire. Une étude de faisabilité relative à ces projets a été

réalisée et sera présentée au collège échevinal lors de sa prochaine séance. Les résultats de cette étude, de même que la question de la non-ouverture de la buvette, seront abordés dans le cadre de cette entrevue.

1. Administration communale - Création d'un poste de fonctionnaire communal de la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe administratif (vote unanime)

Le conseil communal crée un poste de fonctionnaire communal pour les besoins du service événementiel dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe administratif.

SÉANCE À HUIS CLOS

2. Enseignement – Proposition de réaffectations

2.1. Cycle 1 100 % - 1 poste (avec 12 voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des deux postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 1 100 % - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.2. Cycle 1 100 % - 1 poste (avec 12 voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des deux postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 1 100 % - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.3. Cycle 1 SUR 100 % 2026/2027 - 1 poste (avec 11 voix pour et 1 voix pour un autre candidat)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des trois postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 1 SUR 100 % A 2026/2027 - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.4. Cycle 1 SUR 100 % 2026/2027 - 1 poste (avec 12 voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des trois postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 1 SUR 100 % A 2026/2027 - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.5. Cycle 1 SUR 100 % 2026/2027 - 1 poste (avec 12 voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des trois postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 1 SUR 100 % A 2026/2027 - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.6. Cycle 2-4 100 % - 1 poste (avec 12 voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des cinq postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4 100 % - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.7. Cycle 2-4 100 % - 1 poste (avec 12 voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des cinq postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4 100 % - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.8. Cycle 2-4 100 % - 1 poste (avec 12 voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des cinq postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4 100 % - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.9. Cycle 2-4 100 % - 1 poste (avec 11 voix pour et une abstention)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des cinq postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4 100 % - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.10. Cycle 2-4 100 % - 1 poste (avec 11 voix pour et une abstention)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des cinq postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4 100 % - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.11. Cycle 2-4 100 % 2026/2027 - 1 poste (avec 12 voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des quatre postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4 100 % A 2026/2027 - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.12. Cycle 2-4 100 % 2026/2027 - 1 poste (avec 12 voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des quatre postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4 100 % A 2026/2027 - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.13. Cycle 2-4 100 % 2026/2027 - 1 poste (avec 12 voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des quatre postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4 100 % A 2026/2027 - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.14. Cycle 2-4 100 % 2026/2027 - 1 poste (avec 12 voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des quatre postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4 100 % A 2026/2027 - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.15. Cycle 2-4 SUR 100 % - 1 poste (avec 12 voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des deux postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4 SUR 100 % - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.16. Cycle 2-4 SUR 100 % - 1 poste (avec 11 voix pour et une abstention)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter à un des deux postes vacants d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4 SUR 100 % - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

2.17. Cycle 2-4 SUR 100 % 2026/2027 - 1 poste (aucune voix pour)

Après scrutin secret, le conseil communal propose au Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse de réaffecter au poste vacant d'instituteur à l'enseignement fondamental (Cycle 2-4 SUR 100 % A 2026/2027 - 1 poste) à partir de l'année scolaire 2026/2027, un candidat de la première liste.

3. Administration communale - Démission d'un fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (vote unanime)

Le conseil communal approuve la démission volontaire d'un fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, et le remercie pour ses bons et loyaux services.